Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_121-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL**
**Délibération N° 2025-121**

**Département des Côtes d'Armor**
**COMMUNE DE PAIMPOL**

**Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025**
Délibération

**Date de la convocation** : Mardi 9 Décembre 2025
**Nombre de membres en exercice** : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

**Etaient présents :**
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

**Etaient représentés :** Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

**Absents** : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

**Secrétaire de séance** : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION – AVIS DE LA COMMUNE**
Rapporteur : Mme Ameline de Cadeville.

Par délibération en date du 12 décembre 2023, Guingamp-Paimpol Agglomération a approuvé son Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi a notamment pour objet de :
- Modifier certaines dispositions du règlement écrit pour permettre la réalisation des projets ;
- Faciliter l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et répondre aux difficultés techniques d'application des règles ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_121-DE



- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre à jour le PLUi suite aux évolutions règlementaires ;
- Apporter quelques modifications ayant une portée significative et positive sur les enjeux environnementaux.

Les pièces modifiées du PLUi sont les suivantes :
- Le règlement écrit ;
- Le règlement graphique ;
- Annexes

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants relatifs à la procédure de modification simplifiée des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

**VU** la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**VU** l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

**VU** le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025, reçu en Marie de Paimpol le 19 novembre 2025 ;

**VU** les observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ci-après annexées.

**Considérant** l'intérêt de procéder à la modification simplifiée du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission Ecologie, cadre de vie, logement, urbanisme,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Ollivro, Mme Boyard-Ogor, Mme Treguer, Mme Le Calvez et Mme Le Vay),

**EMET** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**DEMANDE** que les observations présentées dans la pièce jointe n°1 soient prises en compte.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_121-DE



**RAPPELE** que, malgré les ajustements apportés dans le projet notifié aux personnes publiques associées, le PLUi continue, par ses règles relatives à l'implantation, à la hauteur des constructions, à la qualité architecturale ainsi qu'aux exigences en matière de stationnement, à limiter les possibilités de densification et d'évolution du bâti existant, rendant nécessaire une nouvelle procédure de modification.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_121-DE